

Chrome 28 Chartres
9, rue Charles Coulomb
Bâtiment 16
28000 Chartres

Chrome 28 Dreux
3-5, rue Roger Coudrec
28100 Dreux

Compte rendu de la réunion du Comité Social et Economique du 20 septembre 2024 à 8h00

Sont présents :

Les membres élus titulaires Mme Gisèle FIGUEIREDO, Mme Annabelle OZANGE, Mme Catherine THIVEL, ,

Le Président : M. Olivier MAS

M. Alexandre PINHEIRO, La SISTEL, la DIRECCTE et la CARSAT, invitées le 06.09.2024, sont absents.

Mission CSSCT :

Point sur les accidents du travail

Date	NOM	Prénom	Sexe	Statut	n° unité concernée	Type Absence (nature & causes)	% AT/MP angés des salariés	% AT/MP relatif au salarié	DEBUT ARRÊT	FIN ARRÊT	NB JR	Détail des arrêts	Décision CPAM	Type absence obtenue
10/07/2023	SALGADO	Rosa Maria	F	agent de service	4	Maladie Professionnelle			07/02/2023	30/11/2024	663		reconnu en MAL PRO par la sécu le 10/07/24	Maladie Professionnelle
20/08/2023	LARCHER	Emilie	F	polyvalente	9	Accident de travail			28/08/2023	22/09/2024	333	chez PATRIARCA ENTREPRISE, sur le site Iverfal, en fermant une porte une cloison vitrée lui est tombée sur le bras droit, et l'a coupé très profondément	reconnu en AT le 18/09/23	Accident de travail
18/01/2024	HOUMANI	Lutfi	F	agent de service	10	Accident de travail			18/01/2024	06/10/2024	285	en arrivant chez ADHAP Dreux, a glissé sur du verglas juste avant la porte	reconnu en AT le 15/01/24	Accident de travail
06/07/2024	ISEMPA	Raymonde	F	agent de service	4	Maladie Professionnelle			pas d'arrêt	-	INVALEURE		reconnu en MAL PRO par la sécu le 08/07/24	Maladie Professionnelle
16/08/2024	DEMACIY	Srichista	F	agent de service	1	Accident de travail			16/08/2024	14/09/2024	30	chez Résidence Saint Nicolas, elle était en train d'aspirer les marches quand la lampe à foot éteinte. En voulant la rallumer elle a raté la dernière marche et est tombé sous l'effet d'un choc		

Compte-rendu d'inspection

Visite le 09.09.24 des locaux de la BASE DE VIE SNCF AZUREL à CHARTRES

Fait par Gisèle FIGUEIREDO et Catherine THIVEL

- Base vie SNCF sur 2 étages avec prise de clés dans un boîtier
- Le site est nettoyé en journée, pour l'instant ce sont les polyvalents qui interviennent donc jamais de travail isolé, ne sont en présence de personne, la base vie servant essentiellement la nuit lors des réfections de voies.
- Ce sont des bureaux, le port d'EPI n'est pas nécessaire. L'uniforme est obligatoire afin d'être reconnu par le client. Pas de baudrier, ni de chaussures sécurité, il n'y a rien de dangereux aux alentours du site.
- 2 endroits pour stocker le matériel, un à l'étage et un au RDC
- Produits habituels utilisés



✦ **Présentation pour validation du projet de mise à jour annuelle du document unique de sécurité**

Compte-tenu de la complexité de la mise à jour suivant le modèle DUERP et de la charge de travail en cours, le nouveau modèle n'a pu être finalisé. Il sera présenté à la prochaine réunion CSE pour être validé lors de la prochaine réunion CSSCT.

✦ **CSE :**

Communication annuelle de la direction

La communication est validée par l'ensemble des participants, par 3 votes pour sur 3 votes exprimés.

✦ **Présentation du bilan annuel de formation**

La présentation est validée par l'ensemble des participants, par 3 votes pour sur 3 votes exprimés.

✦ **Validation du compte-rendu de la réunion précédente**

Le compte-rendu est validé par l'ensemble des participants, par 3 votes pour sur 3 votes exprimés.

Fin de la réunion : 9h00

La date de la prochaine réunion est fixée au 17.10 2024 à 12h00

Fait à Chartres, le 20.09.2024

Olivier MAS
Président

Gisèle FIGUEIREDO
Secrétaire

Annabelle OZANGE
Membre

Catherine THIVEL
Membre

Bilan 2023 de la formation professionnelle

Sont présents :

- ✓ Les représentants du personnel : Gisèle Figueiredo, Annabelle Ozange, Catherine Thivel,
- ✓ Le représentant de la direction : Olivier Mas

1. Orientations de la formation professionnelle pour 2024

À la suite des bilans annuels et aux besoins exprimés, les projets de formation pour 2024 sont les suivants, correspondant principalement à trois axes :

- Agents de service : actualisation des compétences, développement des savoirs de base et de compétences techniques
- Techniciens et polyvalentes : développement des savoirs de base, sécurité, développement et actualisation des compétences techniques.
- Supports et encadrement : développement de compétences techniques, développement de compétences juridiques et règlementaires, développement personnel

Date de formation	Nom personnes formées	Objet de la formation	Organisme	Lieu de la formation	Nbre total jours
?	ASSEM T. AUBRY Frederic	CACES Nacelle Initial	?	?	?
?	PINHEIRO A	Micro Soudure	Institut de Soudure ?	Villeneuve	4
?	DIOP Hamad, NASARI S	Monobrosse /avec autolaveuses ?	Formapro ?	Blois	1
?	PINHEIRO A, ASSEM T, POUWE D, DIANE A, GACEM, LEGRIS, BIDAULT	Prévention des risques routiers et écoconduite	AGIROUTE	Orléans ?	0,5 j
10 au 12 /01 /2024	LEGRIS M	CACES Nacelle Renouveaulement	ATSI	Pithiviers	2
11 au 19 /04	THIVEL C	Certificat	INHNI	Vic	2
?	OZANGE A, PINHEIRO A et MANTSA MILANDOU B	Deris TE	FORMAPRO ?	?	?
?	LEGRIS M	HABILITATION ELECTRIQUE	?	?	?
?	FIGUEIREDO G	Juridique Loi du travail ?	?	?	?
?	NASARI S, CREMLDA DAS NEVES, JOAO Delfina	MCCP	?	?	?
?	Technicien et Volantes, DIANE A, Figueiredo	Nettoyage de moquettes	?	?	?
?	EL MALLOUKI M	Pais + juridique ?	?	?	?
?	Agents de service à définir	Passport Proprete	FORMAPRO	?	?
04/06	NASARI S	Perche	Interne / AP+BEM	Chartres	
?	BAH AF	Pemis roiture	INHNI ?	?	?
?	GOMES DOS SANTOS M	Produits Bio ?	?	?	?
?	EL MALLOUKI	RH : rupture de contrats et courriers de procédure	?	?	?
07/24	BALADE SOUSA S	Décapage / Mise en cure	Interne	?	?
9 et 10 /10 /24	GACEM W	L'art de s'affirmer : oser dire, savoir dire, se faire entendre	CCI 25	Chartres	2

2. Résultats des négociations de branche

Des négociations de branche sont toujours en cours sur la formation.

La loi du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels (dite loi El Khomri ou loi travail) contient de nombreuses mesures visant à renforcer la formation professionnelle et l'accès à l'emploi en définissant notamment les modalités de mise en œuvre du compte personnel d'activité au 1er janvier 2017, aménageant le compte personnel de formation et facilitant le recours à la validation des acquis de l'expérience.

En 2016 la FEP a remonté de nombreuses informations concernant la formation interne qui est conçue, organisée et réalisée par l'entreprise elle-même pour son propre compte et avec ses propres ressources et au profit de ses propres salariés.

En attente de l'issue de ces négociations, ce sont toujours les accords de 2010 qui s'appliquent.

La réforme implique que les OPCA financent les actions uniquement sur les enveloppes financières suivantes :

- Alternance (contrat de professionnalisation et en 2020 apprentissage)
- CPF (compte personnel du salarié ; sous réserve de décret modifiant cette possibilité, nous finançons les coûts pédagogiques dès une heure et le forfait salaire 11,50 euros HT/heure sur le temps de travail)

Bilan 2023 de la formation professionnelle

- Pro A (formation certifiante de 150 heures minimum et accessible aux personnes en CDI qui ont un diplôme < Bac+3 pour atteindre un niveau \geq à ce qu'ils ont, toutes les modalités financières ne sont pas encore connues)
- Les fonds conventionnels

Les actions collectives de Branche ont été révisées depuis 2018. Plusieurs actions de notre section (50/299 salariés) ont été supprimées. Par exemple : le CQP Chef de site, le CACES, le CPS et la MCCP (maîtrise des compétences clés de la propreté). Ce dernier point va avoir de fortes répercussions sur nos plans de formation à venir.

AKTO

Depuis le 2 octobre 2019, l'OPCO des Services à forte intensité de main d'œuvre est AKTO...

LES GRANDS AXES DE L'ACCORD FORMATION PROPRETÉ
<p>Outre la mise en conformité avec la loi du 24 novembre 2009 et de la réglementation, les autorités en l'accord du 4 novembre 2010 portent sur différents axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise en place d'un organisme certificateur en tant qu'instance juridique à part entière, piloté par les partenaires sociaux, s'occupant de l'ensemble des certifications de la branche propreté, - la mise en place d'un diagnostic de GPEC pour les PAE/TPE visant l'élaboration du plan de formation, - des priorités pour les fonds de professionnalisation axés sur la lutte contre l'illettrisme, le développement des Certificats de Qualification Professionnelle (CQP), la prévention des TMS et les meilleures pratiques environnementales, - des durées de périodes de professionnalisation diversifiées pour répondre au plus près au besoin des entreprises et des salariés, - un DIF accessible aussi bien pendant ou en dehors du temps de travail, et le DIF portable favorisant la sécurisation des parcours professionnels, - un accès à la VAE structuré, prenant en compte les difficultés théoriques des salariés, - des taux de prises en charges revisés, pour permettre un accès à des fonds complémentaires, notamment ceux du Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP), - une CPRFP renforcée par une nouvelle mission : le pilotage de l'organisme certificateur de la branche, - la désignation d'Opca comme l'OPCA de la branche. <p>CCN - 4 - Dispositions relatives à l'emploi p. 20 à p.31 CCN - 4 - Dispositions relatives à l'emploi p. 32 à p.39 CCN - 4 - Dispositions relatives à l'emploi p. 40 à p.46</p>
POLITIQUE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
<p>La dernière réforme relative à la formation professionnelle a été initiée par la loi du 24 novembre 2009. Elle a conduit à des transformations majeures du paysage de la formation professionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création du Fonds de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP), financé sur les fonds de la formation professionnelle par un taux entre 5 à 13% fixe par arrêté ministériel, et encadré par une convention cadre avec l'Etat définissant les grands axes et les enveloppes financières, - Regroupement des Opca, en augmentant le minimum de collecte porté dorénavant à 100 M€, passant ainsi de quelques 45 Opca à moins de 20 Opca, - Conclusions de CPRFP entre l'Etat et les conseils régionaux, positionnent ainsi l'Etat comme acteur intervenant sur les territoires, - Restructuration des acteurs relatifs à l'information/orientation : transfert des personnels de l'Atpa vers Pôle Emploi, création d'un poste de « Délégué interministériel de l'information et de l'orientation », placé sous le 1^{er} ministre, - Pilotage des Diplômes et Certifications par la Commission Nationale des Certifications Professionnelles (CNCP), - Déclassement de l'accès à la formation professionnelle lié au statut (les fonds issus des entreprises pourront financer des actions en direction des demandeurs d'emploi, via le FPSPP ou les Opca, portabilité du DIF, notamment), <p>Dans ce paysage, la branche propreté a abouti à un nouvel accord relatif à la formation le 4 novembre 2010, fixant de nouveaux enjeux, notamment la création d'un Organisme Certificateur de la Propreté, et a abouti à la désignation d'Opca comme Opca de la branche le 1^{er} décembre 2011.</p> <p>La CPNLP de la propreté, véritable instance de dialogue social relatif à la formation professionnelle, se réunit tous les mois en tant qu'instance de délivrance des Certifications de la Branche, et tous les trimestres en plénière pour assurer le suivi et la mise en œuvre de sa politique.</p>

Bilan 2023 de la formation professionnelle

3. Déclaration relative à la participation des employeurs (N°2483)

Bilan 2023

Nombre mensuel moyen de salariés au cours de l'année (ETP) : 98 (1)

Nombre de salariés, de stagiaires et d'heures de stage de formation

	Nombre total de salariés au 31/12/23		Nombre de salariés en formation (2)		Nombre d'heures de formation (3)	Plan de développement des compétences
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes		
Ouvriers	48	135	9	16	203	26
Employés	3	2	0	1	7	1
Techniciens, agent maîtrises	1	3	4	7	132.5	9
Cadres	0	1	0	1	35	0
Total	52	141	13	25	377,50	36
	193		38			

Nombre de salariés ayant bénéficié d'une période de professionnalisation (4) : 0

Durée des actions liées aux périodes de professionnalisation (nombre total d'heures) : 0

% hommes formés 25,00
% femmes formés 17,73
% formation 19,69

(1) 104 en 2022

(2) 15 hommes et 28 femmes en 2022

(3) 608 heures en 2022

(4) 0 en 2022

- En 2023, 17,73 % de l'effectif féminin a bénéficié d'une formation contre 25,00 % de l'effectif masculin. En 2023, les hommes restent surreprésentés aux postes techniques (AQS et ATQS) – peu demandés par les femmes compte tenu des contraintes physiques - et sous représentés dans les postes d'agents de services - même si leur proportion continue de progresser - et encore plus dans les postes à responsabilité. A poste égal, les rémunérations sont strictement égales.

Bilan 2023 de la formation professionnelle

4. Bilan des actions réalisées en 2023

Date de formation	Nom personnes formées	Objet de la formation	Organisme	Lieu de la formation	Nbre total jours
07-08	ABRANTES	Mise en cre	Interne	Collège Bazoche	1
10/22 à 06/23	BAIA S BARKA A et MOLDOVAN E	Maîtrise des Compétences Clés de la Propreté / Alphabétisation	CRIA28	Chartres	45
12/06/2023	C.THIVEL, G.FIGUEIREDO, W.GACEM, M.GOMES, A.OZANGE	PROGICLEAN Cdes produits sur tablettes	Interne (L. BEDR)	Chartres	1
20/02 au 31/03	FIGUEIREDO G, OZANGE A, PINHEIRO A et THIVEL C	Formation CSE	CCI 28	Chartres	5
22/12/2022	RUBIO	PROGICLEAN Planification	Interne (K. Brillon)	Chartres	1
7;8 et 14/12	POUWE PEUDJIE U ; RUBIO C + 19 p	Passport Propreté	FORMAPRO	Chartres	1
24/10	ASSEM Timothy et PINHEIRO A	Permis remorque B96	ECF	Gellainville	7 heures
25/05-08/06 4-19/10	FIGUEIREDO G ; THIVEL C (Oui)	La vie du contrat de travail	INHNI	Distanciel	1
02/10 au 10/11	FIGUEIREDO Gisèle ; GACEM Wassim	EXCEL : M1 à M4	CCI 28	CHROME 28	?

5. Congés Individuels de formation

Aucune action de ce type entreprise en 2023 et aucune demande reçue pour 2024.

6. Bilan de compétence

Aucune action de ce type entreprise en 2023 et aucune demande reçue pour 2024.

7. Validation des Acquis de Compétence

Aucune action de ce type entreprise en 2023 et aucune demande reçue pour 2024.

8. Contrats de professionnalisation

Il y a 3 contrats d'apprentissage sur 2023 (3 en 2022).

9. Compte Personnel de Formation

0 personnes ont utilisé leur CPF pour bénéficier de formations qualifiantes en 2023.

10. Questions posées lors de la réunion par les représentants du personnels et réponses de la Direction

Néant.

11. Avis du Comité Social et Economique suite au vote

Les membres du Comité d'Entreprise votent et donnent 3 avis favorables sur 3 votes exprimés aux actions de formation planifiées.

Signature des représentants
du Comité d'Entreprise



Signature
du représentant de la Direction

